

Contrat d'engagements « Œufs »
 5 janvier 2021 au 8 décembre 2021

Entre l'éleveur Stéphane DISDET, 7 domaine de Saint Leu 94520 Périgny sur Yerres, stephane_disdet@yahoo.fr

Et Prénom(s) Nom(s) :

Adresse(s) :

dit adhérent-e-s de l'AMAP Panier du 6ème

Engagements du bénéficiaire du panier :

- Être adhérent-e à l'AMAP Panier du 6ème.
- Préfinancer la production.
- Venir chercher sa part de la production d'œufs sur le lieu de distribution (ou de déléguer quelqu'un), gérer ses absences (vacances...), aucun remboursement ne sera effectué.
- Préciser en fin de carrière de la poule parrainée (s'il en a fait le choix) s'il souhaite la récupérer vivante. A défaut, elle sera envoyée à l'abattoir. Venir le jour où il s'agira de récupérer les poules avec le contenant adéquat.

Engagement du producteur partenaire :

- Livrer chaque semaine des œufs bio de qualité, frais issus de son élevage.
- Dans la mesure du possible les œufs seront **extra frais**, c'est-à-dire moins de 9 jours après la ponte.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des travaux et accueillir les adhérent-e-s sur son exploitation pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes de production.
- Garder les poules pour une durée comprise entre un et deux ans (idéalement 1,5 ans). A chaque changement de bande, les poules sont envoyées dans un abattoir certifié bio. Les amapiens peuvent récupérer une poule plumée prête à consommer (poule au pot).
- Les œufs seront livrés en plateau de 30 œufs étiqueté avec la date de ponte. Chaque amapien viendra avec une ou plusieurs boîtes d'œufs vides suivant son contrat.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au Conseil d'Administration des soucis rencontrés.

Planning et lieu des distributions :

Les livraisons auront lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30, à la mairie : 78 rue Bonaparte 75006 Paris, au fond de la cour à droite et seront **bimensuelles** à partir du 5 janvier 2021 jusqu'au 8 décembre 2021.

Semaines de distribution : *6 janvier (double distribution)*.

06/01/2021	20/01/2021	03/02/2021	17/02/2021	03/03/2021	17/03/2021	31/03/2021	14/04/2021	28/04/2021	12/05/2021	26/05/2021	09/06/2021	23/06/2021
07/07/2021	21/07/2021	04/08/2021	18/08/2021	01/09/2021	15/09/2021	29/09/2021	13/10/2021	27/10/2021	10/11/2021	24/11/2021	08/12/2021	

Prix de la part de production d'œufs et modalités de règlement :

- 1 panier d'œufs (*) = à 3 €

- le parrainage (**) d'une poule pondeuse: 15 €,

(*) : 1 panier d'œufs constitue une part d'œufs qui dépend du partage de la production entre amapiens. La production étant plus importante au démarrage avec de jeunes poules pondeuses et ira en décroissant en fin de carrière (vers 18 mois). 1 part représente donc en moyenne 6 œufs sur l'année (pouvant aller de 7 à 8 œufs au démarrage à 5 œufs à la fin).

(**) : **Parrainage d'une poule** : l'amapien est « propriétaire » de la poule qui lui sera remise en fin de carrière de ponte, soit prête à consommer, soit vivante, selon le choix de chacun.

Choix du contrat :

... boîte(s) de 6 œufs x 3 € x 26 livraisons = €

... x poule(s) x 15€ = € (nombre de poules parrainées) à régler par chèque séparé

Règlements des œufs en 1 ou 2 chèques:

Les chèques, **remplis à l'ordre de Ferme de Villezanges** et **datés du jour de l'engagement**, sont remis au responsable du contrat accompagnés de ce contrat signé. Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous :

Modalités de règlement	montant	banque	N° chèque	
Règlements de €	1 ^{er} chèque			Janvier 2021
	2 ^e chèque			Juillet 2021
Chèque parrainage €				Janvier 2021

L'adhérent

Nom

Mail :Tél. :

Date et signature :

Le producteur

Stéphane DISDET

Date :

Signature :